



## Conseil municipal du 19 juillet 2018

**Présents :** Victor Vecchiato, Jean-Pierre Agresti, Chantal Ancé, Sandrine Baup, Annie Blanc, Florence Blanchet, Alain Chabuel, Hélène Colombani, Ghyslaine Ialynko, Hervé Labadie, David Loose, Hélène Miller, Gabriel Péro, Jean-Louis Serre.

**Absents :** Jean François Bove, Pierre Jail, René Rigaux, Marine Clavel,

**Secrétaire de séance :** Jean Pierre Agresti

**Invités :** Madame Fanny Lacroix, Secrétaire de Mairie

Pierre Maillard Stagiaire, Eau et Assainissement

**Pouvoirs :** Marine Clavel à David Loose

Le quorum étant atteint la séance commence à 20 heures.

### **1. Approbation du PV du Conseil municipal du 14 juin 2018.**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **2. Vie scolaire : Mise en œuvre d'un service de prise en charge des enfants de maternelle le mercredi matin de 8h30 à 12 h.**

Cette mise en œuvre nécessitera au préalable :

- ° Une autorisation des services départementaux,
- ° Des locaux adaptés,
- ° L'établissement d'un projet pédagogique.

La plupart des familles sont en attente d'un tel service (au moins 9 pour l'instant), et les personnels communaux ont donné leur aval à l'organisation de celui-ci.

Sont évoquées les questions matérielles et budgétaires que cela induit pour la commune, les questions du taux d'encadrement nécessaire, les délais indispensables pour arriver à mettre ce service en place dans les meilleures conditions qui de toute évidence ne permettent pas d'envisager une ouverture pour le 1<sup>er</sup> septembre 2018, l'obtention de l'aval de la Communauté de Communes, le niveau de participation financière qui serait demandé aux familles, et fait valoir que les efforts à consacrer à ces questions devraient en priorité aller au projet d'ouvrir une deuxième classe permettant d'accueillir les maternelles.

Par 10 voix pour, 1 contre, 3 abstentions, le conseil délibère favorablement pour la mise en œuvre d'un nouveau service d'accueil collectif, le mercredi, pendant le temps scolaire, de 8h30 à 12h.

**3. Vie scolaire : Délibération de principe actant le projet de développement de l'école de Châtel-en-Trièves et la gestion de la totalité des classes des enfants de la commune, de la petite section au CM2.**

Le Conseil, après en avoir délibéré se prononce par 14 voix pour, 0 contre, 1 abstention, pour que la commune engage le projet d'ouverture auprès des partenaires concernés (COM/COM et Inspection) d'une seconde classe compte tenu de l'évolution des effectifs.

La délibération est adoptée.

**4. Vie scolaire : Appel à projet NTIC :**

**a. Convention avec l'Education Nationale – Phase 3 de l'Appel à projet « Collèges et Innovations technologiques ».**

Autorisation à donner au Maire de signer la convention : **Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**b. Acquisition de matériel – Projet numérique école.**

Un supplément de financement pour l'acquisition de matériel est nécessaire, pour un montant de 2000 euros.

La décision Modificative est adoptée à l'unanimité.

**5. Vie scolaire : TAP :**

**a. Eveil musical : 1 er trimestre. Convention avec l'intervenant Mr Bramafezol Jonathan.**

Cette prestation d'un coût de 70 euros pour 2 h hebdomadaires permet d'offrir aux enfants une initiation à la musique.

Autorisation à donner au Maire de signer la convention. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**6. Vie scolaire : Autorisation à donner au Maire de signer la convention de délégation de la compétence Autorité Organisatrice de Transport avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'année scolaire 2018/2019 sur les transports intra-communaux.**

La signature de cette convention est nécessaire afin de pouvoir percevoir la subvention attribuée à la commune pour les enfants dont la distance de transport par rapport à leur domicile est supérieure à 3 kms.

Il sera nécessaire de vérifier que le mercredi est pris en compte du fait que la commune de Châtel-en-Trièves est restée sous le régime légal de la semaine de 4 jours et demi.

Après en avoir délibéré, autorisation est donnée au Maire de signer la convention.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. Ressources humaines. Mise en œuvre d'une astreinte technique le Weekend.**

Madame la Secrétaire de mairie expose au conseil municipal la nécessité d'organiser un service d'astreinte technique les weekends afin de pouvoir répondre aux divers évènements qui affectent parfois les services et installations communales. Cette nécessité pourrait s'organiser en binôme associant un Agent du service technique secondé par un élu. Pour ce faire, un calendrier prévisionnel serait établi permettant de disposer des jours et des informations de contacts de chacune des personnes concernées.

L'avis de la commission paritaire sera nécessaire pour ce qui concerne les agents territoriaux mais compte tenu du caractère d'urgence, il est proposé que cet agenda soit dès à présent élaboré.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur Jean Louis Serre de cette mission auprès des élus.

## **8. Demandes de subventions**

Madame la Secrétaire de mairie fait part des demandes de subventions intervenues depuis la dernière réunion du conseil municipal :

- Demande du Sou des Ecoles de Châtel-en- Trièves. Monsieur le Maire propose que soit attribuée une subvention de 200 euros.  
Après en avoir délibéré le conseil vote par 11 voix pour, contre 1 et 3 abstentions l'attribution d'une subvention de 200 euros.
- Demande de l'OCCE. Monsieur le Maire propose que soit attribuée une subvention de 150 euros.  
Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 150 euros.
- Demande de l'Association Resp'here pour contribuer au service fourni par les jeunes de cette association lors du repas inter-villages. Monsieur le Maire propose que soit attribuée une subvention de 350 euros.  
Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 350 euros.

## **9. Eau et Assainissement.**

Il est fait lecture à la demande du Maire des documents RPQS Eau et Assainissement établis pour l'exercice 2017 par Pierre MAILLARD stagiaire en charge de ces questions qui ont fait l'objet d'une partie des sujets qui lui ont été confiés au titre de son stage.

### a - Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Eau (Document fourni en annexe) :

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil adopte à l'unanimité le RPQS pour l'exercice 2017.

b. Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Assainissement Collectif (Document fourni en annexe).

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil adopte à l'unanimité le RPQS pour l'exercice 2017.

**10. Finances :**

Remboursements des frais de missions des élus pour leurs déplacements :

- Congrès des Maires – PARIS,
- Echanges avec la municipalité de Mouans Sartoux sur sa politique de fournitures de repas à base de produits « bios » dans les cantines scolaires

Les décisions préfectorales concernant ces déplacements permettent de procéder aux remboursements de ces frais suivant les modalités réglementaires adoptées pour la fonction publique. Pour permettre ces remboursements le Conseil est appelé à délibérer.

Délibérations approuvées à l'unanimité.

Déplacement à PARIS afin d'assister aux « Victoires » des Cantines Rebelles. Pour cette manifestation la préfecture n'a pas émis un avis favorable.

**11. Finances : M14 Travaux de démolition d'un bâtiment menaçant la sécurité des usagers - « Grange Messuwe ».**

a. Autorisation à donner au maire pour la passation d'un titre de recettes exécutoire pour le remboursement des frais occasionnés par la démolition de ce bâtiment :

Après en avoir délibéré, autorisation est donnée au Maire de signer ce titre de recettes. Délibération adoptée à l'unanimité.

b. Décision modificative d'un montant de 227,75 euros.

Afin de pouvoir financer la démolition de la grange Messuwe, il est proposé au conseil municipal de réaliser une décision modificative au budget principal d'un montant de 227.75 € (ligne prélevée : 022 – dépenses imprévues de fonctionnement / ligne alimentée : 2128 – opération 32 – démolition de la grange Messuwe).

Délibération adoptée à l'unanimité.

**12. Budget M14. Décision modificative pour provision pour exécution éventuelle d'une décision de justice :**

Suite à la décision prud'homale du 18 juin 2018, il est proposé au conseil municipal de réaliser une décision modificative au budget principal d'un montant de 26 822.80 € (ligne prélevée : 022 – dépenses imprévues de fonctionnement / ligne alimentée : 6227 – frais d'actes, de contentieux)

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **13. Budget M43 - Avance de trésorerie.**

Cette avance concerne la régie de transport communale pour le transport des enfants des écoles. Cette avance d'un montant de 3000 euros est nécessaire dans l'attente du versement de la subvention 2017 de la Région, d'un montant identique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **14. Budget M14. Décision modificative : Acquisition de matériel : achat d'un vidéo projecteur pour un montant de 504 euros.**

Afin de pouvoir financer l'achat d'un vidéoprojecteur, il est proposé au conseil municipal de réaliser une décision modificative au budget principal d'un montant de 504 € (ligne prélevée : 022 – dépenses imprévues de fonctionnement / ligne alimentée : 2183 – opération 12 – acquisition de matériel).

Délibération adoptée à l'unanimité.

### **15. SIGREDA : Délibération complémentaire à prendre pour l'approbation des nouveaux statuts du syndicat**

Le projet de reconfiguration des syndicats de l'Isère (SIGREDA et SYMBHI) dans le cadre de la mise en œuvre de la prise de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations) nécessite l'adoption d'une délibération complémentaire dans le cadre de la procédure de réorganisation engagée au niveau du département et la désignation des délégués communaux appelés à siéger dans les nouvelles instances qui en découleront. Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

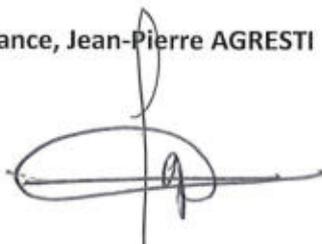
#### **Questions diverses :**

- Ecole communale. La nouvelle institutrice demande à la commune de bien vouloir attribuer une enveloppe budgétaire aux fins de doter la classe de matériel complémentaire et de renouveler une partie de celui dont la classe est actuellement équipée. Madame Hélène Colombani, Madame Fanny Lacroix, Monsieur le Maire, sont chargés de rencontrer Madame l'Institutrice dans le but de voir comment répondre à cette demande.
- Madame Fanny Lacroix Secrétaire de Mairie de Châtel-en-Trièves informe le conseil municipal de sa mutation à la mairie de Dévoluy dans les Hautes Alpes, mutation qui deviendra effective à l'automne.  
Les membres du conseil saluent unanimement le travail considérable qu'elle a entrepris durant ces années. Ils lui expriment toute leur gratitude pour la qualité de son engagement au service de la commune et de ses administrés, l'abnégation et le dévouement dont elle n'a cessé de faire preuve depuis son arrivée à la mairie de Saint Sébastien en 2014 jusqu'à son action déterminante dans la création de notre commune nouvelle de Châtel-en-Trièves, toutes les actions de développement qu'elle a initiées. Ils lui souhaitent pleine réussite dans ses futures fonctions.

- Information. Dans le cadre des soirées musicales « Les Allées Chantent », un concert sera donné en l'Eglise de Cordéac le 15 décembre 2018.
- Sandrine Baup informe le conseil des changements d'horaires du Groupe Gymnastique qui utilise la salle Pierre ARNAUD : les séances auront lieu de 18h 30 à 19h30 les lundi soir au lieu des mercredis.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h 25

**Le secrétaire de séance, Jean-Pierre AGRESTI**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left, a vertical line through the center, and a horizontal line extending to the right with a small flourish at the end.